

Nom :  
Prénom :  
Adresse :

Le,

Monsieur l'inspecteur des Impôts,

Mes frais professionnels liés à ma profession de Personnel Navigant Commercial dépassant les abattements forfaitaires, j'ai choisi la déduction du montant réel de mes frais professionnels pour la déclaration de revenus 2006.

L'instruction administrative du 30 décembre 1998, publiée au Bulletin Officiel des Impôts sous la référence 5 F-1-99 précise les frais exposés pour les besoins de l'activité professionnelle dont les salariés peuvent faire état. La lettre du directeur de la Législation Fiscale n°99002172 en date du 15 février 1999 précise la méthode à retenir en ce qui concerne les frais d'escale du Personnel Navigant et notamment l'usage du barème du groupe II « des indemnités journalières servies aux personnels civils et militaires de l'état en mission temporaire dans les pays étrangers ou dans les DOM, collectivités territoriales et TOM ».

Je me tiens, bien entendu, à votre disposition pour vous fournir tous justificatifs si nécessaires.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur des Impôts, l'expression de mes sentiments distingués.